

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRAX

SEANCE DU LUNDI 10 DECEMBRE 2018 A 20 HEURES 30

Date de convocation : 3 décembre 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur François Lépineux, Maire.**

Présents : Mesdames AL-GAMRA Esmâ, BAURY Christine, GILLAUX Sophie, LAMOTTE Anne, MELLET Anne-Marie, PERRIER Véronique, SCIBOR Patricia, TABORSKI Catherine et Messieurs BRETOS Cédric, DELMAS Éric, DUTHOIT Dominique, ESCOBEDO André, HOUZE Christophe, JEANNE Frédéric, LANNES Daniel, LEPINE Hervé, MANGION Christophe, POMMET Bernard, ZANATTA Thierry.

Pouvoirs : Madame Françoise LEBOUL donne pouvoir à Madame Véronique PERRIER.
Madame Sylvie BOUIGUE donne pouvoir à Monsieur Thierry ZANATTA.

Absents : Monsieur Matthieu YEFSAH .

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers votants : 22

Monsieur Hervé LEPINE a été nommé secrétaire de séance

2018-7-6 FINANCES : Vote des tarifs annuels de la mairie

Après avoir déposé le dossier sur le bureau, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard POMMET, adjoint en charge des finances qui explique qu'il convient de réviser les tarifs de la mairie à compter du 1^{er} janvier 2019 et propose une augmentation de **1,4%** correspondant à l'indice INSEE de la consommation.

Tarif des concessions funéraires				
Type de concession	Dimensions en mètres Longueur x largeur	Superficie m ²	Durée de la concession	Tarif 2019
Caveau	3x2	6	30 ans	303,5
Tombe inhumation pleine terre	2,5x1,2	3	30 ans	152,06
Tombe fosse maçonnée	2,8x1,25	3,5	30 ans	173,78
Tombe cinéraire	1x1	1	30 ans	106,51
Plaque jardin du souvenir	0,21x0,1			27,16

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale adopte les nouveaux tarifs annuels de la mairie à compter du 1 janvier 2019

Par :

Voix pour :	22
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

Dépôt en Préfecture le : 18 décembre 2018
Et publication ou notification le : 18 décembre 2018

Le Maire
François LÉPINEUX


